

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2014

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 16

MM.PAYEN-PAUL-CHANTELOUP-HUE-GAILLARD-BASSET-BOUCHARD-
DECHEN-PEIGNE-MAZIER-CROCHER-SEIGNEUR-BURNOUF-GOUBERT-
RIVOALLAN-QUINETTE.

Conseillers absents : MM.REMOUE-GASSELIN-GOSSE

Le compte-rendu de la séance du 2 septembre 2014 est approuvé.

TRAVAUX RENOVATION ECOLE :CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE :

Le Maire rappelle au conseil municipal que le projet est inscrit au contrat de territoire , qu'une subvention DETR est en cours de validité et qu'il convient de choisir un maître d'œuvre pour les travaux de rénovation à réaliser au cours de l'été 2015.

Il indique qu'il a reçu 3 offres examinées par les membres de la commission d'appel d'offres du 15 octobre :

Monsieur Clément de l' Atelier 44 chargé du chantier réalisé : 10,20 %

Monsieur Boscher :8,20%

Monsieur Rostagno :10,20 % .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient Monsieur Didier Boscher pour préparer le dossier DCE et autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

QUESTIONS DIVERSES :

**A/ COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER-→
MODIFICATION DES STATUTS POUR COMPETENCE OPAH- ARTICLE 5,
Paragraphe 2.5 –POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la délibération du conseil communautaire du 9 septembre 2014 demandant aux communes de se prononcer sur la modification de la compétence « réalisation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) » et approuver la suppression de la mention « sur le territoire des communes de Granville , Donville, St Pair sur Mer, Yquelon, Jullouville , Anctoville sur Boscq, St Aubin des Préaux, St Planchers ».

Après en avoir délibéré , le conseil municipal approuve la modification des statuts.

B/ REFONTE SITE INTERNET :

Madame Paul rappelle que la commission a travaillé la stratégie de la communication sur la commune et que trois entreprises ont été consultées pour la création du site internet avec un même cahier des charges :

Emery de Bréhal → 3 560 € HT

Circum d'Hérouville saint Clair → 8 968 € HT

Lauren Piriou de Bricqueville la Blouette → 1 400 € HT .

Elle indique que la commission propose l'entreprise Emery , mieux disante, entreprise au contact facile , pour sa proximité, son expérience, et la garantie de la maintenance sur place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la commande à l'entreprise Emery .

C/ FOURNITURES SCLAIRES ECOLE NOTRE DAME :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement de la somme d'un montant de 2 816 € à l'OGEC Ecole Notre Dame correspondant au montant des fournitures scolaires attribuées par élève inscrit à la rentrée scolaire, soit 32 € x 88 élèves.

D/ EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT → DEVIS ETUDES :

Monsieur Chanteloup indique que le cabinet SIBEO , maître d'œuvre a consulté GEOMAT pour un relevé topographique d'un montant de 5 814 € TTC et FONDOUEST pour une étude géotechnique d'un montant de 5 470,87 € TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les deux devis et charge le Maire de passer la commande pour poursuivre l'opération.

E/ AVENANT TRAVAUX GITE – LOT N°4 –

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un avenant correspondant à la fourniture et pose d'un vélux par l'entreprise GORREGUES d'un montant de 1 027,81 € TTC portant ainsi le montant total du marché à 36 894,97 € TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer l'avenant N°1 du lot N° 4.

F/ DEVIS FOURNITURE ET POSE RIDEAU AU SECRETARIAT :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la commande d'un rideau store pour le secrétariat aux établissements ANFRAY SAS d'un montant de 202,74 € TTC.

Le Maire précise que le coût de l'aménagement du 3^{ème} bureau du secrétariat sera

communiqué à la prochaine séance du conseil municipal et salue le travail réalisé par Michel Bensef.

G/ DEVIS MENUISERIE ALSH :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise LECARDONNEL pour un remplacement de joints de porte au ALSH d'un montant de 456 € TTC.

H/DEMANDE ECOLE JACQUES PREVERT POUR UNE MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL-

Le Maire indique que Madame la directrice de l'école Jacques Prévert demande une modification de la durée hebdomadaire de travail de Madame Laetitia Barut à compter du 1^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 2014 pour aider une maîtresse de 11H45 à 12 H les lundi, mardi jeudi et vendredi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat correspondant.

I/ CHOIX FOURNISSEUR EN VIANDE POUR LA CANTINE –

Madame Hue informe les membres du conseil municipal que la commission restauration s'est réunie le 24 septembre pour examiner les propositions des 2 commerçants (Monsieur Hus et Monsieur Laroque) et précise que 5 produits sont commandés chez Monsieur Laroque et 6 chez Monsieur Hus.

J/CONTRATS D'ASSURANCE-

Monsieur Bouchard fait part de l'audit sur les contrats d'assurance de la commune. Il communique les propositions de GROUPAMA (biens immobiliers , le parc automobile tous risques, avec garanties équivalentes) auxquelles s'ajoutent deux nouveaux contrats (gîte d'étape et couverture des élus et personnel en déplacement) pour un montant total de 9291,91 €, soit une économie de 12 927,37 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve et charge le Maire de dénoncer les contrats en vigueur avant le 1^{er} janvier 2015.

K/ REGULARISATION HEURES MADAME GAUTIER –

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu Madame Gautier le 13 octobre , qu'il lui a proposé le versement d'une somme de 2 500 € diminuée de la moitié des frais d'honoraires dus à Maître Gorand pour la préparation du protocole d'accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de la somme de 2 500 € à Madame Gautier sous forme de mandat administratif diminuée de la moitié des frais d'honoraires connus à réception de la facture.

L/ HEURES COMPLEMENTAIRES –

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement des 27H15 réalisées par Madame Valérie Caniou en Septembre 2014.

M/AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ECOLE ET MAISON DES SERVICES PUBLICS-

Madame Maud Seigneur présente aux membres du conseil municipal le schéma paysager à réaliser à l'école Jacques Prévert et aux abords de la maison des services publics.

Le conseil municipal, séduit par la présentation, donne son accord pour donner suite en restant vigilant sur la nature des plantations.

Monsieur Crocher attire l'attention sur l'état de propreté à surveiller aux abords de la mairie.

M/ STATIONNEMENT TAXI COUR ECOLE JACQUES PREVERT –

Le Maire fait part des difficultés rencontrées par Monsieur Lacroix pour le stationnement dans la cour de l'école et propose , après réflexion, le déracinement du tilleul, la suppression du pilier et pose d'un panneau « stationnement interdit, réservé au taxi » .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et souhaite ainsi répondre aux besoins des ambulanciers.

Monsieur Gaillard souhaite par ailleurs une réflexion sur un projet de plantations d'arbres aux abords de l'école .

N/ JARDIN COMMUNAL-

Le conseil municipal donne son accord pour mettre à disposition de Monsieur MOTOFOLEA le jardin communal gratuit en 2015 et propose de revoir les conditions pour les années suivantes.

O/ DEMANDE DE LA POSTE –

Le Maire donne lecture du courrier de la direction services-courrier-colis demandant un local équipé en mobilier pour l'accueil de 3 facteurs le temps du déjeuner à partir du mois de janvier 2015.

Après en avoir délibéré et voté (abstention de Monsieur Crocher), le conseil municipal propose la salle des catéchismes rue de la poste et souhaite une rencontre avec les représentants de la poste pour envisager les modalités de mise à disposition .

P/ FRAIS FONCTIONNEMENT POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES HORS COMMUNE SANS ECOLE–

Le Maire rappelle le coût des TAP estimé à 20 000 € par an, la dépense obligatoire due à la vérification de la qualité de l'air pour les classes maternelles à compter de janvier 2015 et sollicite l'avis de principe du conseil municipal pour demander une participation financière aux maires des communes dépourvues d'établissements scolaires en 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour prévenir les communes concernées .

Q/ MISE A DISPOSITION PERSONNEL POUR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES-

- Monsieur Gaillard propose le renouvellement de la convention de mise à disposition de Frédérique Bonnaud , éducatrice territoriale des activités physiques et sportives principale 2^{ème} classe à Familles Rurales du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2017 après passage en CAP . Le conseil municipal donne son accord .

- Suite au départ en congé de maternité de madame Françoise Lemerrier, Monsieur Gaillard propose la mise à disposition de l' association « Familles Rurales » Frédérique Bonnaud en qualité de directrice du ALSH du 20 octobre 2014 au 9 mars 2015 (vacances de la Toussaint, vacances de février 2015 et TAP les lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16H30).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la convention et à prendre l'arrêté correspondant.

R/ INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL-

- Madame Paul communique au conseil municipal la lettre d'information N°2 nouvelle formule avec le même distributeur . La commission réfléchit au contenu troisième numéro.

- Syndicat mixte de la Perelle :

Monsieur Thierry Peigné donne le compte rendu de la réunion du 25 septembre . Il relève la présence d'un représentant de la Poste suggérant une distribution des sacs translucides par les facteurs lors de leurs tournées et transmet le rappel du président demandant aux maires d'exercer leur pouvoir de police

- Le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Granville Terre et Mer avec la compétence zone d'activité va vendre une parcelle de 453 m2 à Monsieur Kérivel sur la base de 4 €HT le mètre carré et précise que la commune de Cérences est toujours propriétaire du terrain.

- Le Maire indique que la commission culture à la communauté de communes Granville Terre et Mer s'est réunie le 18 septembre pour développer l'intérêt de la mise en réseau intercommunal des médiathèques du territoire.

- Conseil d'école du 16 octobre → un compte rendu sera donné au prochain conseil municipal.

- Marchés de Noël :

Le conseil municipal donne son accord au comité de jumelage pour l'autoriser à organiser le marché de Noël le samedi 6 décembre de 18 heures à 22 heures dans la salle de la maison des services publics et au comité des fêtes le samedi 13 décembre.

Monsieur Gaillard souhaite engager une réflexion globale avec toutes les associations pour une meilleure harmonisation.

- Logements communaux :

Présence de 4 gendarmes dans le presbytère du vendredi 17 au samedi 18 octobre .

Vacance du logement au-dessus du secrétariat de la mairie → réflexion à mener sur la nature de l'occupation.

Logement 2 rue principale libéré le 30 novembre par l'occupant → Monsieur Chanteloup précise que des travaux vont être à prévoir et qu'une commission se rendra sur place.

- Travaux de voirie :

Monsieur Chanteloup informe les membres du conseil municipal que la réception des travaux d'aménagement du bec d'Oiseau est fixée le vendredi 17 octobre avec l'entreprise Lehodey et que la demande de versement du solde de la subvention DGE sera adressée à la préfecture avant le 26 octobre 2014.

- Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande d'emplacement pour restauration rapide 1 soir par semaine et Monsieur Crocher rappelle la nécessité de respecter le même emplacement délimité par des barrières amovibles place de l'église pour les commerçants et ambulants.
- Remerciements :Le Maire adresse les remerciements du comité de jumelage, de la famille de Monsieur Sevaux, de Delphine Lardais et de Madame Léger – coiffeuse.
- Monsieur Bouchard et Monsieur Chanteloup composent la commission des impôts intercommunale.
- Le conseil municipal fixe les 2 prochaines réunions du conseil municipal :
 - ➔ Mercredi 12 novembre et lundi 1^{er} décembre.
- Monsieur Peigné insiste sur la propreté de la commune de Cérences et demande un effort aux propriétaires de chiens.
- Monsieur Gaillard va engager une réflexion sur les aires de jeu en 2015-2016.
- Les aménagements des abords du gîte vont être étudiés lors d'une prochaine réunion.
- Le règlement du marché est évoqué .

